

Avis du CSRPN Auvergne-Rhône-Alpes

N° AURA 2026-E-033

**Avis sur le projet d'arrêté préfectoral de protection de biotope (APPB)
« forêts de Pin de Salzmann des Cévennes ardéchoises » (07)**

Séance du 19 mai 2026

Lors de la séance du 19 mai 2026, le CSRPN a examiné la demande d'avis sur le projet d'arrêté préfectoral de protection de biotope (APPB) « forêts de Pin de Salzmann des Cévennes ardéchoises » (07).

Le CSRPN souligne le travail remarquable qui a été mené pour aboutir à ce projet d'APPB sur un périmètre considérable.

Le CSRPN rend un **avis favorable** sur ce projet d'APPB avec les recommandations suivantes :

- clarifier la rédaction relative aux pourcentages des pentes sur les chemins ;
- prévoir un volet sensibilisation des publics ;

Enfin le CSRPN considère qu'afin d'assurer une continuité territoriale, l'APPB mériterait d'être étendu sur la partie gardoise voisine.

Le président du CSRPN
Auvergne-Rhône-Alpes

Claude AMOROS

